

Charte de prêt et consultation de l'espace numérique



Préambule

La médiathèque met à votre disposition un espace numérique (PC, tablettes, Console Switch) et propose l'emprunt de lecteurs DVD et de jeux vidéos.

L'espace numérique est accessible aux horaires d'ouverture de la médiathèque à l'exception des créneaux d'animation, de formation ou tout autres usages définis par les bibliothécaires.



Utilisation des outils informatiques (postes, tablettes)

Conditions d'accès :

-les postes et tablettes sont disponibles gratuitement, sans obligation d'être inscrit à la médiathèque, après validation de la demande à l'accueil de la médiathèque. Il sera demandé le Nom, prénom et âge de l'utilisateur.

-les utilisateurs de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte s'ils ne sont pas inscrits à la médiathèque.

-La réservation des cessions est possible uniquement sur place.

-Le nombre maximum de personnes devant un même poste est limité à deux.

Durée : les postes et tablettes sont attribués par les bibliothécaires dans l'ordre d'arrivée des demandes, pour une durée d'1 heure renouvelable en cas de non affluence.

Services offerts :

- accès internet
- bureautique (pack office)
- l'utilisation de périphériques personnels
- applications sélectionnées et installées par les bibliothécaires.
- wifi libre et gratuit

Responsabilité des utilisateurs :

- respecter la législation et ne pas consulter de sites faisant l'apologie de la violence, des discriminations, du racisme, de la pornographie et des pratiques illégales.
- respecter la propriété littéraire et artistique
- protéger ses données personnelles en fin de session : fermer les pages consultées et ses documents personnels, ne pas entrer ses coordonnées bancaires sur des sites de commerce en ligne, etc)
- ne pas télécharger de logiciels ou de documents sur les postes: tout fichier stocké sera automatiquement supprimé
- ne pas tenter de modifier la configuration du système ou d'introduire des programmes volontairement nuisibles.
- veiller au respect du matériel et signaler tout dysfonctionnement au début ou en cours de session



Jeux vidéos: prêts et consultation

La médiathèque met à disposition un fonds de jeux vidéo. Ceux-ci peuvent être empruntés ou utilisés sur place. Le prêt et/ou le jeu sur place est gratuit pour tous.

Pour être empruntés ou joués sur place, les jeux devront avoir été enregistrés dans la base informatisée du réseau de bibliothèques.

Les règles du prêt de jeux :

Validité : Le prêt de jeux vidéo sont réservés aux usagers inscrits à la médiathèque (accord des parents obligatoire pour les moins de 13 ans).

Durée du prêt : 4 semaines.

Nombre de prêts : 2 jeux.

Vérification du contenu du jeu : La vérification se fera dès restitution du jeu.

Détérioration/Perte : En cas de détérioration ou de perte, il vous sera demandé le remplacement du contenu détérioré ou perdu.

Les règles du prêt de jeux sur place :

Conditions d'accès : La consultation de jeux vidéo est réservé aux usagers inscrits à la médiathèque.

-La réservation des cessions est possible uniquement sur place.

-Possibilité de choisir un seul jeu par créneau.

-Le nombre maximum de personnes devant la console est limité à quatre.

-Les bibliothécaires sont les seuls habilités à installer les jeux, à manipuler les consoles et les télé en cas de problèmes techniques. Les bibliothécaires peuvent mettre fin à la séance en cas de comportement excessif et inapproprié des joueurs. Les joueurs s'engagent à respecter les autres usagers de la médiathèque.

Durée: la console est attribuée par les bibliothécaires dans l'ordre d'arrivée des demandes, pour une durée d'1 heure renouvelable en cas de non affluence.

Sauvegarde : Les usagers peuvent sauvegarder leurs parties sur un périphérique de stockage personnel avec accord des bibliothécaires. Si un usager effectue sa sauvegarde sur la console, la médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte de données.

Détérioration : L'utilisateur s'engage à signaler au bibliothécaire tout dysfonctionnement du matériel en début de créneau. En cas de détérioration du matériel (console, manette, télé ou mobilier), l'utilisateur s'engage à le remplacer à l'identique.



Prêts Lecteurs DVD

Validité : Le prêt de matériels audiovisuels est réservé aux abonnés de plus de 18 ans. Il est soumis à la signature de cette présente charte de prêt plaçant les matériels sous la responsabilité de l'emprunteur jusqu'à leur retour dans l'établissement.

Modalités : Le prêt de matériel est limité à un lecteur dvd par carte et regroupement famille. Le retour se fait uniquement à l'accueil de la médiathèque (il est interdit de rendre ces équipements dans la boîte de retour extérieure ou dans une autre médiathèque du réseau) est accepté à condition que tous les matériels et accessoires soient présents.

Durée : 4 semaines.

Détérioration/Perte :

L'emprunteur est responsable des matériels audiovisuels enregistrés sur sa carte. En cas de perte ou de détérioration, l'emprunteur sera redevable de la somme correspondant à la valeur d'achat du matériel prêté.

En cas de problème de fonctionnement, l'emprunteur s'engage à contacter la médiathèque sur place, par téléphone, par mail.

Recommandations

Les matériels prêtés sont relativement fragiles. L'emprunteur veillera à :

- ne pas exposer les matériels à de grands écarts de température,
- les protéger des coups et chocs divers
- ne pas stocker les matériels dans un environnement humide ou le soumettre à de fortes chaleurs (stockage dans une voiture par exemple).

Le personnel de la bibliothèque est chargé de faire appliquer la charte suivante.